

Liège, le 06 décembre 2021

Chers parents,
Chers élèves,

Afin de limiter les contaminations, le groupe d'experts qui conseille le Gouvernement a pris les décisions suivantes :

- à partir du 08 décembre et jusqu'au 23 décembre, le 24 étant un jour de concertation, l'enseignement passera en hybridation (50 %) et toutes les sorties scolaires sont interdites ;
- invitation aux parents d'effectuer des « autotests » une fois par semaine sur leurs enfants ;
- fermeture des classes à partir de 2 cas.

Hybridation pour les élèves

Les classes sont divisées en deux groupes (A et B).

GROUPE A	GROUPE B																																																												
<p>1^{re} année – 2^e année 3^e année G/TTR/TQ/P 4^e année TQ/P</p>	<p>4^e année G/TTR 5^e année G/TTR/TQ/P 6^e année G/TTR/TQ/P 7^e année TQ</p>																																																												
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="background-color: #cccccc;">6</td><td style="background-color: #cccccc;">7</td><td style="background-color: #cccccc;">8</td><td style="background-color: #cccccc;">9</td><td style="background-color: #cccccc;">10</td></tr> <tr><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td></tr> <tr><td style="background-color: #cccccc;">13</td><td style="background-color: #cccccc;">14</td><td style="background-color: #cccccc;">15</td><td style="background-color: #cccccc;">16</td><td style="background-color: #cccccc;">17</td></tr> <tr><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td></tr> <tr><td style="background-color: #cccccc;">20</td><td style="background-color: #cccccc;">21</td><td style="background-color: #cccccc;">22</td><td style="background-color: #cccccc;">23</td><td style="background-color: #cccccc;">24</td></tr> <tr><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td></tr> </table>	6	7	8	9	10						13	14	15	16	17						20	21	22	23	24						<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="background-color: #cccccc;">6</td><td style="background-color: #cccccc;">7</td><td style="background-color: #cccccc;">8</td><td style="background-color: #cccccc;">9</td><td style="background-color: #cccccc;">10</td></tr> <tr><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td></tr> <tr><td style="background-color: #cccccc;">13</td><td style="background-color: #cccccc;">14</td><td style="background-color: #cccccc;">15</td><td style="background-color: #cccccc;">16</td><td style="background-color: #cccccc;">17</td></tr> <tr><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td></tr> <tr><td style="background-color: #cccccc;">20</td><td style="background-color: #cccccc;">21</td><td style="background-color: #cccccc;">22</td><td style="background-color: #cccccc;">23</td><td style="background-color: #cccccc;">24</td></tr> <tr><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #F44336;"></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td></tr> </table>	6	7	8	9	10						13	14	15	16	17						20	21	22	23	24					
6	7	8	9	10																																																									
13	14	15	16	17																																																									
20	21	22	23	24																																																									
6	7	8	9	10																																																									
13	14	15	16	17																																																									
20	21	22	23	24																																																									
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="background-color: #4CAF50; width: 20px; height: 15px;"></td><td>Présentiel</td></tr> <tr><td style="background-color: #F44336; width: 20px; height: 15px;"></td><td>Distanciel</td></tr> </table>		Présentiel		Distanciel	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="background-color: #4CAF50; width: 20px; height: 15px;"></td><td>Présentiel</td></tr> <tr><td style="background-color: #F44336; width: 20px; height: 15px;"></td><td>Distanciel</td></tr> </table>		Présentiel		Distanciel																																																				
	Présentiel																																																												
	Distanciel																																																												
	Présentiel																																																												
	Distanciel																																																												

Les épreuves intégrées sont maintenues.



Les jours où les élèves ne sont pas à l'école, il est OBLIGATOIRE de réaliser le travail donné à domicile via TEAMS et l'adresse mail scolaire ! Les étudiants qui éprouveraient des difficultés à se connecter à domicile, ou qui n'auraient pas le matériel adéquat pour le faire, seront accueillis à l'école pour suivre les cours en distanciel. Ils seront dirigés vers les locaux informatiques.

Présences :

Afin d'éviter et de pallier le décrochage scolaire, il est primordial que les élèves soient présents à l'école lorsqu'ils ont cours en présentiel (à l'école). L'obligation scolaire est toujours d'actualité !

Il est également demandé aux professeurs de prendre les présences en distanciel, du travail doit être fourni à domicile par chaque enfant. Il est demandé aux professeurs d'avancer dans les cours, de voir de nouvelles matières et de les évaluer.

De ce fait, si aucun investissement scolaire n'est observé en distanciel (à la maison), l'attitude face au travail et les évaluations (devoirs, leçons, interrogations...) s'en ressentiront par une chute des résultats et surtout une stagnation des apprentissages. Nous comptons sur vous, parents, pour éveiller les consciences et veiller à ce que vos enfants gardent un rythme de travail.

Matériel numérique et connexion à la plateforme TEAMS :

Les élèves éprouvant des difficultés à se connecter à TEAMS (via l'adresse reçue en début d'année) peuvent s'adresser à :

- leur éducateur (ils ont les mots de passe),

Saint Léonard		
	Éducateurs	Adresses email
1 ^{re}	Mme LEVAUX	educateur.levaux@liegeatlas.com
2 ^e	Mme MODICA	educateur.modica-amore@liegeatlas.com
3 ^e	Mme PALMIERI	educateur.palmieri@liegeatlas.com
4 ^e	M. OBSADA	educateur.obsada@liegeatlas.com
5 ^e	Mme FIUME	educateur.fiumefreddo@liegeatlas.com
6 ^e	Mme HORIN	educateur.horin@liegeatlas.com



Jupille		
	Éducateurs	Adresses email
1 ^{re}	Mme SPITS	educateur.spits@liegeatlas.com
2 ^e	Mme SPITS	educateur.spits@liegeatlas.com
3 ^e	Mme KELKENEERS	educateur.kelkeneers@liegeatlas.com
4 ^e	Mme KELKENEERS	educateur.kelkeneers@liegeatlas.com
5 ^e	M. COX	educateur.cox@liegeatlas.com
6 ^e	M. COX	educateur.cox@liegeatlas.com
7 ^e	M. COX	educateur.cox@liegeatlas.com

- Monsieur Valenzano, référent numérique via l'adresse mail suivante, refnum@liegeatlas.com
- aux secrétariats.

Le prêt d'ordinateur reste possible moyennant contrat et caution (100 euros ponctionnés si l'ordinateur est rendu détérioré), une demande écrite doit être adressée à la direction et les ordinateurs seront distribués en fonction des priorités (années certificatives et options). Un rendez-vous avec une personne responsable de l'élève devra être pris en vue de retirer le matériel.



Normes à respecter :

Présence à l'école	50% de présentiel, à l'exception des semaines consacrées aux révisions ou aux activités pédagogiques destinées à résorber des retards d'apprentissage
Apprentissage à distance	<p>Quand de l'hybridation est mise en place, les modalités de mise en œuvre sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives. Il est indispensable de vérifier les connexions à TEAMS et d'avertir immédiatement les éducateurs en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Quelques balises ont toutefois été définies en concertation avec les acteurs de l'enseignement:</p> <ul style="list-style-type: none">- chaque élève dispose d'un temps minimum de cours donnés en présentiel à l'école (exemples : cours en présentiel deux/trois jours par semaine,...) ;- chaque apprentissage pourra être soumis à une évaluation et pourra porter sur une nouvelle matière. Il est donc primordial d'être attentif au suivi de vos enfants.- certains groupes ou certaines années peuvent faire l'objet d'un temps en classe plus important, avec une attention particulière aux publics en difficulté scolaire et aux publics vulnérables ainsi qu'aux cours de pratique professionnelle dans le qualifiant;- l'école doit s'assurer que tous les élèves disposent d'un accès aux contenus étudiés à distance. Les élèves qui ne disposent pas de l'équipement numérique nécessaire à domicile sont accueillis dans des locaux de l'école;- il doit être veillé à ce que:<ul style="list-style-type: none">o un suivi soit accordé à tous les élèves, en ce compris les élèves en quarantaine, en tenant compte de leurs conditions de travail à domicile;o des contenus à distance soient effectivement proposés dans les matières qui s'y prêtent en tenant compte de la capacité des élèves à travailler en autonomie;o une coordination soit assurée entre les enseignants pour que les apprentissages à distance soient proportionnés dans leur

	<p>volume et dans le temps à y consacrer par les élèves mais aussi qu'ils prennent des formes diversifiées en prenant en compte le temps passé devant l'écran</p>
Présence d'un tiers	<p>La présence de tiers dans l'école doit être limitée au nécessaire et il convient de prendre toutes les mesures de sécurité appropriées</p>
Activités extra-muros	<p>Les activités extra-muros d'une journée sont interdites jusqu'au congé d'hiver (Noël) Il convient de vérifier auprès du secteur d'accueil, les règles et protocoles qui doivent y être respectés Pour rappel : le CST n'est pas applicable aux groupes scolaires lors d'activités organisées dans le cadre de l'enseignement Les activités extra-muros avec nuitées sont suspendues jusqu'au congé de détente (carnaval)</p>
Activités de groupe à l'école (réunions, proclamations, fêtes, etc.)	<p>Les réunions entre adultes en présentiel sont suspendues à l'exception de celles dont le contenu ne peut être abordé adéquatement en distanciel ; si une réunion est maintenue en présentiel, toutes les règles de prudence sanitaires doivent être appliquées</p> <p>Les événements publics (exemples : fêtes, etc) dans l'enceinte de l'école sont interdits</p>
Cantines	<p>Le réfectoire peut être utilisé en essayant de maintenir autant que possible les groupes classes et une distance entre eux</p> <p>Les repas chauds peuvent être servis. Les sandwiches sont accessibles.</p> <p>Les recommandations en matière de ventilation doivent être respectées strictement</p> <p>Un détecteur de CO2 devra y être installé le plus rapidement possible</p>
Salles de classe et gestion des groupes	<p>Les mélanges de groupes classes doivent être évités autant que possible en dehors des activités pédagogiques, en particulier dans les espaces intérieurs et lorsqu'un cas positif a été détecté dans un groupe Les élèves restent autant que possible à une place fixe dans un local fixe Les recommandations en matière de ventilation doivent être respectées strictement.</p>



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Activités sportives et vestiaire	<p>Les activités d'éducation physique peuvent avoir lieu dans le respect des protocoles sectoriels « sports », à l'exception des règles concernant l'application du CST qui ne peut être requis pour les activités scolaires (cfr. circulaire 8328), en veillant à privilégier les activités en plein air. Ces protocoles sont mis à jour et disponibles sur le site http://www.sport-adepts.be/</p> <p>Les recommandations en matière de ventilation doivent être respectées strictement dans les infrastructures sportives. Un détecteur de CO₂ devra y être installé le plus rapidement possible</p> <p>Les activités en extérieur sont à prioriser. Merci d'équiper vos enfants pour ces cours en fonction de la météo.</p> <p>Le masque est obligatoire dans les vestiaires !</p>
Aération et ventilation	<p>Fournir de l'air frais est un moyen efficace de réduire le risque de contamination par une maladie infectieuse. Les courants d'air empêchent les micro-gouttelettes de se répandre et de rester coincées dans l'air</p> <p>Les recommandations de base restent les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• ouvrir les fenêtres avant les cours, aux intercourses, pauses, et après les cours• maintenir les fenêtres (au moins deux s'il y en a plusieurs) entrouvertes pendant les cours et pleinement ouvertes pendant les pauses• si des aérateurs de fenêtres sont présents, veiller à ce qu'ils soient opérationnels <p>Il convient par ce fait de s'habiller chaudement.</p>
Distance physique/sociale (1,5 m) et masques buccaux	<p>Le masque reste obligatoire à l'intérieur pour les adultes (membres du personnel, tiers extérieurs,...) et pour les élèves lors de tout contact, en ce compris pendant le temps de classe</p> <p>Les parents qui entrent dans l'école doivent toujours porter le masque</p>
Hygiène des mains	Renforcée
Transport scolaire	Les règles en vigueur dans la société doivent être respectées



Gestion des entrées et des sorties	Il convient de limiter autant que possible les rassemblements avant et après l'école
Stages	Le cas échéant, selon les règles du secteur d'accueil
Épreuve intégrée	Fonctionnement normal
Inscriptions	En ligne
Situation des internats	Les internats peuvent poursuivre leur activité en fonction du rythme des cours, sous réserve de l'évolution de la propagation du virus. S'agissant des internats du réseau WBE, des notes de services internes relatives à l'organisation de la rentrée ont été réalisées par WBE en vue d'organiser la vie au sein de l'institution.
CPMS	Ils poursuivent leur travail dans le respect de leurs missions. Sans préjudice du paragraphe qui précède, du télétravail est encouragé pour le temps de travail correspondant à des tâches qui s'y prêtent. Cette possibilité est laissée à l'appréciation du pouvoir organisateur dans le respect des procédures de concertation locale en vigueur

Courage à toutes et tous dans cette nouvelle application.
Cordialement

Yamina HASNI

DIRECTRICE

Gsm +32 497 61 68 43

direction.aratlas@gmail.com